

Règlement de la Bourse aux vêtements du 30 Mars 2019

1/ Dépôt des articles le 29 Mars à la salle des fêtes de 9 h à 12 h et de 14h à 20 h

2/ La dépose des articles coûtera **5 €** aux familles non-adhérentes.

3/ Nous acceptons les vêtements (*uniquement printemps/été*) jusqu'à 16 ans et taille 36. Les vêtements adultes seront refusés.

4/ Pour chaque famille, il sera accepté une liste de 26 vêtements maximum, une liste de 26 articles de puériculture et/ou vêtements de grossesse (pas de sous vêtements) et/ou chaussures maximum et une liste de 26 jouets et jeux d'extérieur (ex toboggan, maison plastique...) maximum. Les lots de vêtements ainsi que les lots de peluches seront refusés.

5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité. Généralement, les habits dépassant 7 € ne se vendent pas. Si les prix indiqués semblent trop élevés, l'Association se réserve le droit de les refuser.

6/ Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale sera refusé, il en va de même pour les jouets sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées.

7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour acheter.

8/ Vous devez impérativement récupérer vos invendus le 31 Mars entre 11 h et 12h. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, sur présentation de la feuille de dépôt.

Passé ce délai les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra **10%** sur les ventes.

10/ L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.

Nom – Prénom:

Lu et approuvé

Date et signature

Liste n° couleur :